



## VILLE DE CAP-CHAT

Aux Contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

**PRENEZ AVIS** qu'à la **SÉANCE ORDINAIRE** tenue le **5 août 2019**, les membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat ont adopté le Règlement suivant, à savoir :

- **Règlement N° 292-2019 : Règlement décrétant une dépense de sept cent quarante-trois mille sept cent trente-quatre dollars (743 734. \$) et autorisant un emprunt de sept cent quarante-trois mille sept cent trente-quatre dollars (743 734. \$) pour l'exécution de travaux de pavage sur la rue des Fonds.**

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance dudit **RÈGLEMENT** Numéro 292-2019, au bureau du directeur général et greffier, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au vendredi.

Le **RÈGLEMENT** N° 292-2019 entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Cap-Chat, le 11 décembre 2019

**Yves Roy**  
Directeur général et greffier